



71.snuipp.fr
03.85.43.56.34
snu71@snuipp.fr

Conférence

Lundi 1^{er} juillet 2019

La relation d'autorité éducative : enjeux, fondements et significations

Bruno ROBBES

*Maître de conférences HDR en Sciences de l'éducation
Université de Cergy-Pontoise/ÉSPÉ de Versailles
Laboratoire EMA (Ecole, Mutations, Apprentissages)
EA 4507*



Climat scolaire ?

- Pourquoi, en France, l'école est-elle conçue comme un lieu où les élèves doivent apprendre dans la souffrance ?
- « malmenance institutionnelle » (Pain, 2000).
- la stratégie d'équipe est le facteur le plus influant sur le climat scolaire (Debarbieux, 2009).
- la relation d'autorité éducative, les pratiques coopératives et institutionnelles.

Autorité éducative : l'enjeu

- Coexistence de plusieurs discours sur (et pratiques de) l'autorité.

⇒ **Définir ce dont on parle lorsqu'on emploie le terme d'autorité**

Trop souvent encore, l'autorité est confondue avec un pouvoir de contrainte, associée à un recours possible à la force.

Autorité autoritariste

- Le détenteur d'une fonction statutaire, d'une position institutionnelle exerce une domination sur l'autre afin d'obtenir de lui une obéissance **inconditionnelle**, sous la forme d'une **soumission**.

Autorité évacuée (ou transférée)

- Tendence à refuser l'idée même d'autorité et de son exercice, au nom de son caractère prétendument illégitime et anti-éducatif.

Parler d'autorité à propos de ces deux conceptions n'est qu'un artifice de langage.

- **L' « autorité » autoritariste est abus de pouvoir.**
- **L' « autorité » évacuée (ou transférée) est déficit d'exercice de l'autorité.**

« Autorité » autoritariste et
« autorité » évacuée (transférée)...
*se traduisent par l'abandon du lien
éducatif...*

L'enjeu de l'autorité éducative :
créer et prendre soin du lien à l'élève,
*le maintenir **quoiqu'il arrive***

Une posture première de l'éducateur

- Désirer être là, être présent (Prairat, 2018).
- Avoir la conviction de l'éducabilité de l'enfant, du jeune (Meirieu, 2008).
- Faire preuve de « bonneveillance » (Marcelli, 2003).
- Être à l'initiative du respect de l'enfant, du jeune, sans condition préalable (Robbes, 2013).

La formation de l'éducateur tout au long de sa vie professionnelle

- Travailler les façons d'influencer celui sur lequel on exerce son autorité, sans le soumettre mais en obtenant son consentement à obéir, par le développement d'autres savoirs d'action possibles.
- Clarifier son propre rapport au cadre éducatif, au savoir et à l'autorité.

Fondements de l'autorité éducative (1)

- **L'autorité éducative** est « *une relation transitoire articulant l'asymétrie et la symétrie entre un enseignant et un élève, qui naît d'une volonté d'influencer de la part du détenteur de l'autorité statutaire et recherche la reconnaissance de celui sur qui elle s'exerce, par l'obéissance et le consentement, en visant qu'il s'engage dans un processus d'autorisation de soi* » (Robbes, 2016, p. 34).

Fondements de l'autorité éducative (2)

- L'autorité n'est pas un « mal nécessaire » de la relation humaine.
- Elle est un fait institutionnel.
- Elle est une relation qui se construit dans et par l'action.
- Elle est un lien anthropologique consubstantiel de l'existence de l'espèce, fondatrice de l'humanisation, principe régulateur du lien social (Marcelli, 2003 ; Blais, Gauchet et Ottavi, 2008 ; Prairat, 2009).

Marcelli, à partir de travaux de paléontologues (De Lumley, 1998)

« Compte tenu de la vulnérabilité individuelle, dans la chasse, la dépendance au groupe devait être maximale et la réussite de l'entreprise comme la survie de chacun dépendait de la stricte obéissance aux règles établies » (Marcelli, 2003, p. 163).

Origines sociologique et psychologique de l'autorité éducative (Marcelli, 2003)

Au tout début de la vie, le regard interrogatif du jeune enfant envers le parent et la réponse de celui-ci crée un « **lien d'autorité silencieux** », une limite protectrice dans l'exploration du monde.

▪ « **partage d'attention** » ou « **regard partagé** ».

Trois conditions d'efficacité à cet échange communicationnel :

- une proximité relative ;
- une répétition suffisante de ce type de séquence ;
- une cohérence dans le contenu.

Une communication non paradoxale est donc capitale pour que le signal d'autorité soit reçu.

Enfant et parent intériorisent ainsi durablement **un modèle de relation de confiance**.

Les conditions d'apparition de l'obéissance (Marcelli, 2009)

L'accès à l'autorité sur ses propres décisions passe par l'apprentissage de l'obéissance, non confondue avec le couple pouvoir/ soumission.

Fondements de l'autorité éducative (3)

- L'autorité a pour fonction d'assurer la continuité générationnelle, de donner à l'enfant, au jeune, des clés d'entrée dans le monde déjà là.

Fondements de l'autorité éducative (4)

- **Un phénomène personnel** : elle est une responsabilité qui ne se délègue pas.
- **Un phénomène relationnel** : elle n'existe pas « en soi ».

Significations de l'autorité éducative

Une triple signification indissociable :

- **Être l'autorité** (autorité légale, statutaire – *potestas*)
- **Avoir de l'autorité** (autorité de l'auteur – *auctor* – qui s'autorise et autorise l'autre – *augere*)
- **Faire autorité** (autorité de capacité et de compétence)

Être l'autorité : l'autorité statutaire (1)

La **dimension statutaire** (asymétrique) de l'autorité est une condition nécessaire à son exercice, mais non suffisante.

- Elle pose le non négociable de **ma place générationnelle (adulte/enfant ou jeune)**.
- Elle pose le non négociable de **ma fonction institutionnelle (enseignant/élève)**.

Formulations possibles du non négociable

- **Interdit d'inceste** : *« ici, je ne suis l'enseignant d'aucun élève en particulier, mais celui de tous les élèves ».*
- **Interdit de meurtre (de violence)** : *« ici, on échange, mais pas n'importe comment. On est entre êtres humains et on est là pour vivre ensemble ».*
- **Interdit de parasitage et fonction institutionnelle** : *« ici, c'est une classe. Le professeur enseigne et l'élève apprend ».*

Être l'autorité : l'autorité statutaire (2)

- Le non négociable se distingue du négociable, par le fait qu'il s'applique à l'adulte/professionnel comme à l'enfant, au jeune/éduqué et qu'il ne peut être remis en cause ni par l'un, ni par l'autre.
- Poser un acte – geste ou parole d'autorité (Ginet, 2004, 2007 ; Herfray, 2005).

Avoir de l'autorité : l'autorité de l'auteur, qui s'autorise et autorise l'autre (1)

- La personne qui a de l'autorité est d'abord celle qui, par l'acquisition de compétences, de savoirs, conquiert la capacité d'être son propre auteur, c'est-à-dire de s'autoriser à accéder à la responsabilité personnelle, à l'autonomie sur sa propre vie dans ses relations aux autres.
- Confiance suffisante en soi (Robbes, 2016).

Avoir de l'autorité : l'autorité de l'auteur, qui s'autorise et autorise l'autre (2)

L'augere :

- *L'auctor* (le professeur) accepte de se confronter à l'élève avec son savoir et ses manques, sans être déstabilisé par le moindre de ses agissements, en ayant le souci de l'aider à poser des actes lui permettant d'essayer d'être à son tour auteur de lui-même.
- L'éducation, « *une relation dissymétrique nécessaire et provisoire, visant à l'émergence d'un sujet* » (Meirieu, non daté, p. 2).

Faire autorité : l'autorité, capacité fonctionnelle (1)

- Le « **comment ?** », le « **faire** », c'est-à-dire : les savoirs d'actions (Robbes, 2010), les gestes professionnels (Bucheton, 2009 ; Ria, 2010) que le professeur mobilise dans sa pratique de l'autorité.

Le « faire autorité s'exerce dans deux domaines :

- Les savoirs en termes de **communication**.
- Les savoirs en termes de **dispositifs pédagogiques et didactiques en classe, d'organisation interne d'établissement**.

Je vous remercie !



Bruno ROBBES : bruno.robbes@u-cergy.fr

L'autorité éducative dans la classe

Douze situations pour apprendre à l'exercer



Bruno Robbes

COLLECTION DIRIGÉE PAR PHILIPPE BEHREZ

